DÉPARTEMENT DE L'AUBE

<u>COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 À 20^H30</u>

(Les délibérations sont consultables dans leur intégralité en Mairie)

<u>Présents</u>: MM. LAMY, LATOUR, BOUTIER, FLORENTIN, FORNES, GUILLEMINOT, MARCHANDIAU,

ROBIN, Mmes FLORET, NOBLET, MOYEMONT, PARIAT, PIGET, PREVOT.

Absente excusée: Madame DURAND Nadine.

Secrétaire de Séance: Monsieur FLORENTIN Hubert.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conseillers municipaux du Département de l'Aube doivent procéder à la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue d'élire les sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Conformément au Code Électoral, le Conseil Municipal doit désigner trois délégués et trois suppléants élus sur une même liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats peuvent se présenter, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, il a été constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée.

Après cet exposé, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués :

14

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :

Bulletins blancs ou nuls:

Suffrages exprimés: 14

A obtenu:

Liste unique: 14 voix

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Ont été proclamés élus les délégués dont les noms suivent :

ÉPUBLIQUE

Délégués titulaires :

- Marie-Claire FLORET
- Michel LAMY
- Valérie NOBLET

Délégués suppléants :

- Jean-Michel LATOUR
- Monique PREVOT
- Christian GUILLEMINOT

PROPOSITION DES COMMISSAIRES POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

⊃ Le Maire informe l'assemblée :

Que le Code Général des Impôts institue, dans chaque Commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou un adjoint délégué.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Ces derniers doivent être de nationalité française, âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires est effectuée par la Direction Départementale des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du nouveau Conseil Municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, dressée en nombre double par l'assemblée délibérante.

☐ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- <u>DÉSIGNE</u> Monsieur Michel LAMY, Maire, en qualité de Président de la Commission Communale des Impôts Directs.
- <u>DÉCIDE</u> de dresser la liste de 12 commissaires titulaires et de 12 suppléants, afin de permettre leur nomination par la Direction des Finances Publiques :

I - Commissaires titulaires

- M. LATOUR Jean-Michel, propriétaire à MAIZIÈRES, retraité domicilié 23, rue de la Chefferie - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 2 Mme CARTIER Brigitte, propriétaire à MAIZIÈRES, exploitante agricole domiciliée 43, avenue Général de Gaulle 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

- 3 Mme CORBET Danièle, propriétaire à MAIZIÈRES, retraitée domiciliée 14 bis, rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 4 M. ARNOULD Christian, propriétaire à MAIZIÈRES, commerçant domicilié 25, rue Maréchal de Lattre de Tassigny 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 5 Mme FLORET Marie-Claire, propriétaire à MAIZIÈRES, retraitée domiciliée 12, rue de la Libération - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 6 M. STEVENNE Francis, propriétaire à MAIZIÈRES, retraité domicilié 48, rue Général Leclerc - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 7 M. SASPORTES Mathieu, propriétaire à MAIZIÈRES, pharmacien domicilié 61, rue Joliot Curie - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 8 M. BRACONNIER Sébastien, propriétaire à MAIZIÈRES, chef d'entreprise domicilié 42, rue Joliot Curie 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 9 Mme MENUEL Francine, propriétaire à MAIZIÈRES, vendeuse domiciliée 3, rue de la Contrée du Pont - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 10 M. DOMINGO Benjamin, propriétaire à MAIZIÈRES, exploitant agricole domicilié 20, rue Docteur Sollier - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- M. JOLY Bernard, propriétaire de bois à MAIZIÈRES, retraité domicilié 69 ter, rue Joliot Curie - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- M. DETERRE Hubert, propriétaire à MAIZIÈRES, exploitant agricole domicilié 1, rue Bel Air 10510 CHÂTRES

II - Commissaires suppléants

- M. BOTELLA Jean, propriétaire à MAIZIÈRES, retraité domicilié 1, rue de l'Orme - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 2 M. FEVRE Michel, propriétaire à MAIZIÈRES, retraité domicilié 45, rue Joliot Curie - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 3 M. MENUEL Bernard, propriétaire à MAIZIÈRES, retraité domicilié 57, rue Général Leclerc - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 4 Mme FLORENTIN Béatrice, propriétaire à MAIZIÈRES, secrétaire médicale domiciliée 46, rue Général Leclerc - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 5 Mme MOYEMONT Brigitte, propriétaire à MAIZIÈRES, aide-soignante domiciliée 11, rue Eric Tabarly 10300 SAINTE-SAVINE
- 6 M. JOLY Michel, propriétaire à MAIZIÈRES, exploitant agricole domicilié 19, rue Basse de Poussey - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- M. FEVRE Jean-François, propriétaire à MAIZIÈRES, exploitant agricole domicilié 17, rue Docteur Calmette - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 8 M. DROUIN Laurent, propriétaire à MAIZIÈRES, chef d'entreprise domicilié 97, avenue Général de Gaulle - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

- 9 M. BOUTIER Bruno, propriétaire à MAIZIÈRES, retraité domicilié 3 bis, rue Général Leclerc - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- 10 M. LAMY Benoit, propriétaire de bois à MAIZIÈRES, exploitant agricole domicilié 6, rue des Cottrets - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- M. PAYEN Michel, propriétaire à MAIZIÈRES, retraité domicilié 9, rue des Praillons - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE
- M. MARCHANDIAU Jean-Michel, propriétaire à MAIZIÈRES, retraité domicilié 2, rue du Presbytère - 10510 MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour l'attribution des marchés publics.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

- Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :
- DÉCIDE de procéder à cette élection par un vote à main levée, comme le prévoit l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A obtenu:

Liste unique: 14 voix.

Ont été proclamés élus :

En qualité de membres titulaires :

Mme FLORET Marie-Claire M. LATOUR Jean-Michel Mme NOBLET Valérie

En qualité de membres suppléants :

M. MARCHANDIAU Jean-Michel

M. FLORENTIN Hubert

M. BOUTIER Bruno



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

REMPLACEMENT DE LA SIGNALISATION TRICOLORE AU CARREFOUR DES RD 619 ET RD 116

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement de la signalisation au carrefour des RD 619 et RD 116, suite à une panne importante des feux tricolores due à un équipement devenu vétuste.

Il rappelle que la Commune adhère au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public,
- la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent le remplacement du matériel vétuste par :

- 4 répétiteurs tricolores à LED,
- 4 feux tricolores à LED à contraste renforcé,
- 8 dispositifs pour les passagers piétons,
- 1 armoire de commande avec contrôleur.

Le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 34 000 € et la contribution communale sera égale à 50 % de cette dépense (soit 17 000 €), versée sous forme d'un fonds de concours au SDEA.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ▶ <u>DEMANDE</u> au SDEA la réalisation des travaux de remplacement de la signalisation tricolore, dans les conditions définies ci-dessus.

EXTENSION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir l'extension de l'installation communale d'éclairage public aux abords de la salle polyvalente.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- la fourniture et la pose d'un ensemble d'éclairage public de 4 m de hauteur, équipé d'un mât en acier galvanisé avec luminaire décoratif de classe 2 à LED,
- le remplacement d'un luminaire vétuste par un luminaire fonctionnel d'éclairage public de classe 2 à LED,
- la création d'un réseau d'éclairage public souterrain sur une longueur d'environ 35 m.

Le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 4 400 € et la contribution communale sera égale à 50 % de cette dépense (soit 2 200 €), versée sous forme d'un fonds de concours au SDEA.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ▶ **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 6 BIS RUE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ des anciens locataires, le logement communal, sis 6 bis rue Maréchal de Lattre de Tassigny, est disponible depuis le 15 avril 2020.

Monsieur Cédric MILLET s'est porté candidat à la location de cet appartement.

- ➡ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ▶ ÉMET un avis favorable à l'attribution du logement sis 6 bis, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à
 Monsieur Cédric MILLET, à compter du 15 juillet 2020;
- > <u>FIXE</u> le montant du loyer à 495 €, qui sera révisé chaque année en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location qui sera établi par Maître PRUDHOMME, Huissier à Romilly-sur-Seine.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de nommer un nouveau correspondant défense qui sera l'interlocuteur local des autorités civiles et militaires.

- > Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DÉSIGNE M. ROBIN Adrien en qualité de correspondant Défense de la Commune.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE LIEUDIT «LES TERRES BOYAUX» À M. STÉPHANE BIROST

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- bla Commune est propriétaire d'un terrain enclavé cadastré section ZN n° 10, lieudit « Les Terres Boyaux » (à proximité de « la Chefferie »), d'une contenance de 4 356 m²;
- Monsieur Stéphane BIROST, domicilié à CHÂTRES, s'est porté acquéreur de cette parcelle.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

- ➡ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- → APPROUVE la vente du terrain communal désigné ci-dessus à M. Stéphane BIROST, au prix de
 3 500 €;
- > <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer l'acte notarié auprès de la SCP Carole TURPIN-VUILLEMIN et Eric VUILLEMIN de ROMILLY-SUR-SEINE et <u>PRÉCISE</u> que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNEL D'UNE PARTIE DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) AU PROFIT DES PETITES OU MOYENNES ENTREPRISES DES SECTEURS AFFECTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

Le Maire expose les dispositions du projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au Conseil Municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel, particulièrement affectés par la crise sanitaire.

- > Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DÉCIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE POUR LE REMBOURSEMENT DES ÉCHÉANCES D'EMPRUNTS

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations en date du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de souscrire 2 emprunts :

- b le premier, d'un montant de 435 000 €, pour l'acquisition de parcelles auprès de la SCI RAMERUPT, destinées à l'aménagement du Pôle Santé sur la RD 619;
- ble second, d'un montant de 55 000 €, pour l'acquisition d'un terrain lieudit « Le Bout des Ruelles » appartenant à Madame Aude JOURNOT, pour le futur aménagement urbain du centre-bourg.

Il est précisé que, lors du vote du Budget Primitif en date du 9 mars 2020, ces remboursements n'ont pas été pris en compte.

- > Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DÉCIDE d'adopter la décision modificative nécessaire à cette régularisation.



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE LIEUDIT « LA GROSSE NOUE » AU PROFIT DU SDDEA

Le Maire donne lecture d'une proposition de convention avec le SDDEA de TROYES, qui consiste en une mise à disposition de la parcelle cadastrée D 652 pour partie (1370 m²), lieudit « La Grosse Noue », située aux abords de la RD 116.

Cette mise à disposition au profit du SDDEA :

- aura pour but de stocker provisoirement des matériaux de remblais (concassé, sable...), ainsi que des matériaux inertes neufs ou issus de chantier,
- sera consentie à titre gratuit,
- prendra effet le 15 juillet 2020 pour une durée initiale de 3 ans renégociable à ce terme.

En contrepartie, le SDDEA s'engage à aménager, entretenir et évacuer régulièrement ce site.

- > Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE le projet de convention présenté par Monsieur le Maire.

సాతసాతాతాతా

QUESTIONS DIVERSES:

Un point est fait sur les dossiers et affaires en cours :

> <u>Travaux de réfection de voirie</u>: dans sa mission d'entretien du réseau routier, le Conseil Départemental de l'Aube a lancé un programme de réfection de voirie sur les RD 619 et RD 160. Ces travaux devraient s'achever aux alentours du 25 juillet prochain.

Les rues concernées sont les suivantes :

- RD 116 : rue de la Paix, rue de la République, rue Général Leclerc, rue Georges Pompidou ;
- RD 160 : rue des Écoles, rue de la Libération, rue Georges Clémenceau.
- Fusion du club de football l'Union Sportive Maizières-Châtres avec l'UJ Méry-sur-Seine et le FC Saint-Mesmin pour fonder le nouveau club FC SAINT MÉZIÉRY CHA

 ⇒ une convention de mise à disposition des installations sportives (terrain et vestiaires situés rue du Stade) sera établie prochainement au profit de cette nouvelle association.
- > Création d'un nouveau club de pétanque dénommée « la boule maiziéronne ».
- Momination de Juliena PIGAL en qualité d'agent d'accueil stagiaire, à compter du 01/07/2020
 □ cette décision a été prise à l'issue de plusieurs CDD conclus depuis décembre 2019.

La séance est levée à 23h15

Par délégation du Maire,
Marie-Claire FLORET, Adjointe au Maire